Insee Flash
Occitanie
N° 99
Juin 2020

# Les Pacs presque aussi nombreux que les mariages

Le nombre de mariages célébrés en Occitanie a fortement diminué depuis 1975. À l'inverse, depuis son instauration en 1999, le Pacs progresse de manière quasi continue. En 2016, les Pacs représentent 46 % des unions dans la région. L'âge moyen des mariés et des pacsés ne cesse d'augmenter. Depuis dix ans, le nombre de divorces est stable tandis que le nombre de ruptures de pacs progresse rapidement.

Laurent Frénois, Insee

La législation sur les unions a connu deux évolutions majeures au cours des deux dernières décennies. D'une part, le pacte civil de solidarité (Pacs) est instauré en 1999. D'autre part, le mariage entre personnes de même sexe est autorisé depuis 2013 dans les mêmes conditions que le mariage entre personnes de sexe différent.

En 2018, 20 302 mariages sont célébrés en Occitanie. Parmi ces célébrations, 3,2 % concernent des couples de même sexe. En France métropolitaine, cette proportion est de 2,8 %.

Le Pacs connaît un grand succès : 16 972 ont été conclus en 2016 dans la région. Parmi ces contrats, 3,5 % sont signés entre des conjoints de même sexe, une proportion proche de la France métropolitaine (3,7 %).

## Une forte diminution du nombre de mariages

Depuis 1975, le nombre de mariages en Occitanie a diminué de 29 % *(figure 1)*. Ce mouvement de repli important depuis 45 ans n'est pas propre à la région, il est cependant moins prononcé qu'au niveau national (- 41 % en France métropolitaine). En effet, sur la période, la population de l'Occitanie augmente deux fois plus vite que la moyenne métropolitaine, en raison de la forte attractivité de la région. Les arrivées nombreuses, en particulier de jeunes de moins de 20 ans et de trentenaires, ont contribué à amortir la baisse du nombre de mariages dans la région. Ainsi, en Occitanie, en 2018, 74 % des mariages unissent des époux dont au moins l'un des deux n'est pas né dans la région. Cette proportion n'est que de 61 % pour l'ensemble des régions métropolitaines.

La baisse du nombre de mariages est particulièrement forte au début de la période. La première moitié des années 70 connaît en effet un pic du nombre de célébrations du fait des générations nombreuses nées dans les années 1950. Depuis une dizaine d'années, le nombre de mariages est relativement stable.

Rapporté à la population totale, le nombre de mariages est divisé par deux entre 1975 et 2018, en Occitanie comme en France métropolitaine. Dans la région, le nombre de célébrations pour 1 000 habitants passe de 7,0 à 3,4 *(données complémentaires de la version en ligne)*.

Le nombre de mariages entre personnes de même sexe atteint 968 célébrations en 2014, première année complète après l'ouverture mi-2013 du mariage aux conjoints de même sexe. Il baisse les années suivantes, ce nouveau droit ayant entraîné un « effet de rattrapage » au début de sa mise en place pour légaliser des unions qui auraient peut-être été contractualisées par un mariage plus tôt si cela avait été possible. En 2018, 647 mariages entre personnes de même sexe sont célébrés en Occitanie.

**1 Le nombre d'unions progresse grâce au Pacs**

Évolution du nombre de mariages et de Pacs en Occitanie et en France métropolitaine depuis 1975

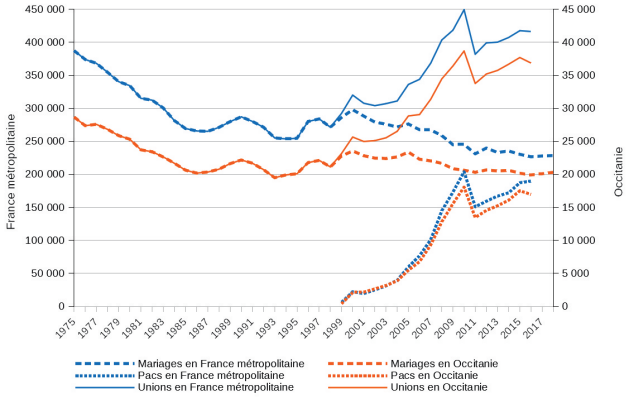


Lecture : le nombre de mariages en France métropolitaine passe de 387 379 en 1975 à 228 487 en 2018 (échelle de gauche). Le nombre de mariages en Occitanie passe de 28 682 en 1975 à 20 302 en 2018 (échelle de droite).

*Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; Ministère de la Justice, exploitation statistique du répertoire général civil et fichier des notaires*

## L'essor du Pacs depuis son instauration

Depuis son instauration en 1999, le nombre de Pacs conclus connaît une très forte progression et atteint un pic en 2010. Le creux de l'année suivante s'explique par une évolution de la législation. En effet, depuis cette date, les couples qui se marient ou concluent un Pacs n'ont plus désormais la possibilité de faire trois déclarations de revenus différentes l'année de leur union. Une partie des couples se pacsant ont pu anticiper leur union pour disposer d'un régime fiscal plus avantageux en 2010. Cette évolution de la législation fiscale n'a pas eu le même effet sur le nombre de mariages, qui reste stable entre 2010 et 2011. À partir de 2011, la progression du nombre de Pacs contractés est plus lente. En Occitanie, le nombre de Pacs signés diminue de 3,1 % en 2016 par rapport à 2015.

Les Pacs représentent 46 % des unions, en Occitanie comme au niveau national en 2016. Parmi les départements de la région, la Haute-Garonne affiche la plus forte proportion de Pacs (54 %). Les couples jeunes et diplômés, qui choisissent plus souvent le Pacs, y sont proportionnellement plus nombreux que dans le reste de la région. À l'inverse, dans le Gard ou le Lot, le Pacs ne représente que 40 % des unions *(figure 2)*.

**2 Le Pacs a plus de succès dans le sud-ouest de la région**

Part des Pacs dans l'ensemble des unions par département en 2016

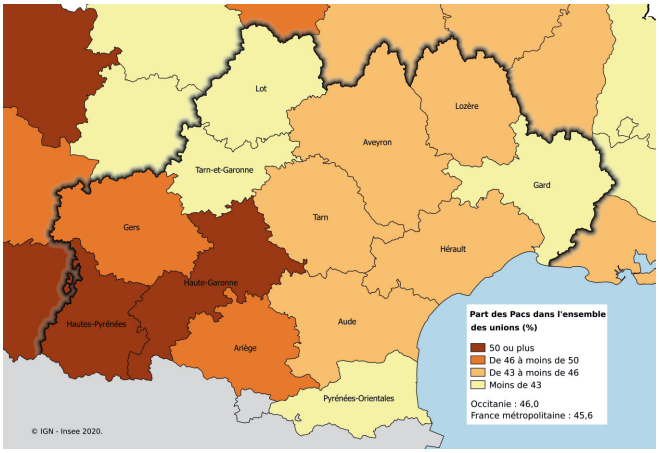


*Sources : Insee, statistiques de l'état civil ; Ministère de la Justice, exploitation statistique du répertoire général civil et fichier des notaires*

## Des conjoints toujours plus âgés

Comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, les mariés sont de plus en plus âgés en Occitanie. En 2018, les hommes ont en moyenne 39,7 ans et les femmes 37,0 ans lors de leur mariage, soit 3,3 ans de plus qu'en 2007. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette évolution, comme l'allongement des études, ainsi que le développement de l'union libre et du Pacs qui précèdent parfois un mariage. Dans la région, le mariage intervient plus tardivement qu'au niveau national où les hommes se marient en moyenne à 38,3 ans et les femmes à 35,8 ans en 2018.

Pour le Pacs aussi, l'âge de l'union recule. En 2016, en Occitanie, les hommes qui se pacsent ont en moyenne 35,7 ans et les femmes 33,6 ans. Depuis 2007, l'âge moyen au moment du Pacs a augmenté de 2,2 ans pour les hommes et de 2,1 ans pour les femmes. En Occitanie, les pacsés sont, comme les mariés, plus âgés que sur l'ensemble de la France métropolitaine (34,8 ans en moyenne pour les hommes et 32,8 ans pour les femmes). Les couples concluant un Pacs sont en moyenne plus jeunes que ceux qui se marient.

## Un nombre de divorces stable depuis dix ans

De 2007 à 2016, les tribunaux de la région ont prononcé environ 12 000 divorces chaque année, dont la moitié par consentement mutuel *(figure 3)*. En 2017, suite à un changement législatif entré en vigueur le 1er janvier, le nombre de divorces par consentement mutuel traités par les tribunaux diminue. En effet, depuis cette date, les notaires peuvent enregistrer ce type de séparation. Le nombre de divorces prononcés pour un motif autre que le consentement mutuel reste stable.

En 2017 dans la région, les couples qui divorcent sont mariés en moyenne depuis 15,6 ans au moment du jugement. Parmi eux, 56 % ont au moins un enfant mineur.

En 2016, 7 490 Pacs sont dissous dans la région. Les ruptures de Pacs connaissent une dynamique particulièrement soutenue, avec un nombre de dissolutions multiplié par 3,4 depuis 2007. Les Pacs sont rompus pour deux raisons principales : commun accord des partenaires (53 % des dissolutions) et mariage (44 %). La dissolution du Pacs intervient en moyenne au bout de 4,1 ans en cas de rupture d'un commun accord et de 4,5 ans dans le cas d'un mariage. ■

**3 Davantage de divorces que de dissolutions de Pacs**

Évolution du nombre de divorces et de ruptures de Pacs en Occitanie depuis 2010

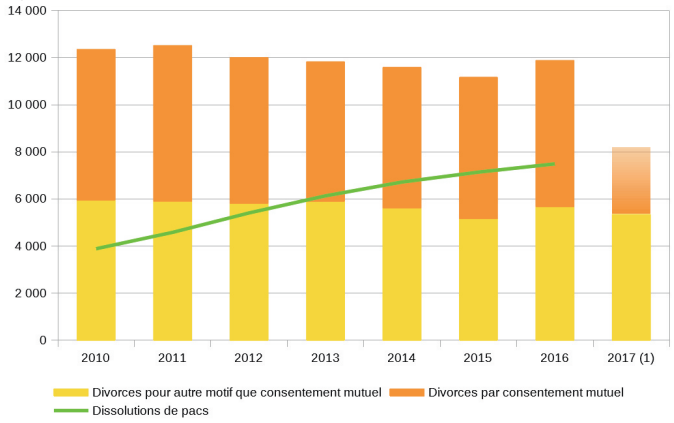


(1) : depuis le 1er janvier 2017, la loi de modernisation de la justice du 21e siècle simplifie le divorce par consentement mutuel. Il peut, comme auparavant, se dérouler devant le juge mais également devant un notaire en présence de deux avocats. Les divorces enregistrés par un notaire ne sont pas comptabilisés ici.

Les données de dissolutions de Pacs en 2017 ne sont pas encore disponibles.

*Source : Ministère de la Justice, exploitation statistique du répertoire général civil et fichier des notaires*

## Champ de l'étude et définition

Cette étude porte sur l'ensemble des unions enregistrées en Occitanie, c'est-à-dire les mariages célébrés et les Pacs contractés, quel que soit le lieu de résidence des époux ou contractants.

Le **pacte civil de solidarité (Pacs)** est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Promulgué par la loi du 15 novembre 1999, il établit des droits et des obligations entre les deux contractants. Il peut être dissout par simple déclaration adressée au tribunal d'instance ou au notaire, et de façon automatique par le mariage ou le décès de l'un ou des deux contractants.

**Insee Occitanie**
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

**Directrice de la publication :**
Caroline Jamet

**Rédactrice en chef :**
Michèle Even

ISSN : 2493-4704

© Insee 2020

## Pour en savoir plus :

• « Bilan démographique 2019 - La fécondité se stabilise en France », *Insee Première* n° 1789, janvier 2020.

• « Les Pacs à l'ouest, les mariages à l'est : une répartition des types d'unions différente selon les territoires », *Insee Première* n° 1682, janvier 2018.

• « Le Pacs et l'union libre ont plus de succès dans la région », *Insee Flash Occitanie* n° 76, janvier 2018.

web

Insee
Mesurer pour comprendre